

## DELIBERATION DD2025\_103

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	51
Votants	68
Pouvoirs	17

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 19 septembre 2025

**LE 25 septembre 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

#### PRESENTS :

M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, Mme CHABREYROU, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTIER, Mme LABAILS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. MOTARD, Mme FAURE, Mme ROUX, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. DELCROS, Mme DOAT, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, M. LACOUR-COULON

#### ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUDI, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. CHANSARD, Mme FAVARD, M. GASCHARD, Mme LANDON, M. AMELIN, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MONTEIL-MAYAUD

#### POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M. DENIS  
 M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADES  
 M. TALLET donne pouvoir à M. MARTY  
 M. LEGAY donne pouvoir à M. NARDOU  
 M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO  
 M. DUCENE donne pouvoir à M. CHANTEGREIL  
 M. RATIER donne pouvoir à M. SUDREAU  
 M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
 M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO  
 M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
 Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LECOMTE  
 M. CADET donne pouvoir à M. ROLLAND  
 Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
 Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX  
 M. PALEM donne pouvoir à M. MOISSAT  
 M. PERIER donne pouvoir à Mme MARCHAND  
 Mme RENAUD donne pouvoir à M. SERRE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant qu'en** vertu de l'article L. 5211-39 du CGCT, le rapport annuel d'activité du Grand Périgueux doit être adressé au maire de chaque commune-membre qui doit l'exposer en conseil municipal

**Que** ce rapport dresse un bilan des actions entreprises et réalisées en 2024 par la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux.

**Considérant que** ce rapport est construit autour de 5 thématiques, en lien étroit avec le projet de territoire Grand Périgueux 2040 :

- SOBRIÉTÉ ET PRÉSERVATION DES RESSOURCES
- DYNAMIQUES ET INNOVATIONS TERRITORIALES
- SERVICES AUX USAGERS ET SOLIDARITÉS
- COOPÉRATIONS
- FINANCES

**Considérant que** le rapport d'activité ne fait pas l'objet d'une délibération, mais il est communiqué pour information à l'assemblée délibérante.

Qu'il est donc proposé aux membres du conseil communautaire de prendre connaissance du rapport d'activité 2024 du Grand Périgueux.

**Que** dans un souci d'économies et afin de ne pas réaliser des impressions inutiles, il est précisé que celui-ci est accessible et téléchargeable par les communes sur une plate-forme dédiée.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de prendre acte de la présentation du rapport d'activité des services du Grand Périgueux 2024 avant sa transmission aux communes membres de l'EPCI.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 10/10/2025

Pour extrait con

Délibération certifiée exécutoire  
à compter du 10/10/2025

Périgueux, le 10/10/2025

Le secrétaire de séance

Christian LECOMTE



Le Président

Jacques AUZOU

